

Année de la Formation/Domaine/Mention : M2 / DEG / Droit public des affaires		Code Diplôme : ABMDPA1		Date approbation/présentation CFVU : 15/09/2022															
Parcours-type : Droit public des affaires		Code VDI : 136		N° de version dans l'accréditation : 1															
Parcours pédagogique (le cas échéant) :		Code Etape : ABM2KI		Formation Initiale/Formation Continue															
Responsable de la Formation : M. Sébastien BERNARD		Code VET : 211		Présentiel															
Responsable de l'Année : M. Sébastien BERNARD																			
Intitulés des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES								NOMBRE D'HEURES					
						1ère session				Session de seconde chance				CM	TD	CM/TD	TP		
						Contrôle Continu (CC)	Coef. (1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Coef. (2) ou %						
<b>SEMESTRE 3</b>																			
<b>Unité 1 - Droit du secteur public local</b>			O	6	6														
Droit du secteur public local					6	E/O	100%			oui	100%					24			
<b>Unité 2 - Droit de la commande publique</b>			O	6	6														
Droit de la commande publique					6			E/O	100%			E/O	100%			24			
Contrats publics et préoccupations environnementales																12			
<b>Unité 3 - Droit des biens et des sols</b>			O	9	9														
Droit des opérations immobilières					6			E/O	100%			E/O	100%			24			
Droit de l'urbanisme					3	E/O	100%			oui	100%					12			
<b>Unité 4 - Aides, finances et fiscalité locales</b>			O	9	9														
Droit des aides locales					3			E/O	100%			E/O	100%			12			
Finances locales					3			E/O	100%			E/O	100%			12			
Fiscalité locale					3			E/O	100%			E/O	100%			12			
<b>Bonification 1</b>			B		2														
Langues					2														
Sport					2														
ETC du SET					2														
<b>Bonification 2</b>			B		1														
Engagement étudiant					1														
Total ECTS / Semestre					30	Total Nbre d'heures								132,00	0,00	0,00	0,00		
<b>SEMESTRE 4</b>																			
<b>Unité 1 - Contentieux et responsabilité</b>			O	6	6														
Pratique du contentieux du droit public des affaires					6	E/O	100%			oui	100%					24			
<b>Unité 2 - Études de dossiers</b>			O	6	6														
Séminaires de mise en situation - étude de dossiers					6			E	100%			E	100%			36			
Cas pratique																			
<b>Unité 3 - Conférences d'actualité et anglais juridique</b>			O	6	6														
Conférences d'actualité																24			
Préparation au grand oral et aide méthodologique																18			
Enjeux contemporains du droit public des affaires																18			
Grand oral					5				O	100%			O	100%					
Anglais juridique	M2 DPA, DCAP et GOT				1	E/O	100%			oui	100%					18			
<b>Unité 4 - Mémoire</b>			O	6	6														
Mémoire					6			E/O	100%			E/O	100%						
<b>Unité 5 - Stage</b>			O	6	6														
Stage					6	E/O	100%			oui	100%								
<b>Bonification 1</b>			B		2														
Langues					2														
Sport					2														
ETC du SET					2														
<b>Bonification 2</b>			B		1														
Engagement étudiant					1														
Total ECTS / Semestre					30	Total Nbre d'heures								138,00	0,00	0,00	0,00		
<b>Commentaire :</b>																			
L'étudiant peut suivre, au titre de la bonification 1, un enseignement supplémentaire de langues ou de sport, ou un ETC du SET. Si les étudiants choisissent plusieurs matières, seule la meilleure note est prise en compte pour établir cette bonification 1. Les points obtenus au-dessus de la moyenne sont ajoutés, à titre de bonification au total général du semestre sans conséquences sur le nombre de crédits.																			
Une bonification "Engagement étudiant" est également proposée au semestre 1 et au semestre 2 (v. RDE).																			
Les bonifications sont facultatives et peuvent être cumulables : bonif 1 (hors engagement associatif et syndical) + bonif 2.																			
En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées.																			